

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le 23 juin 2011, à 11h00 au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles.

Sont présents :        Luc Lamond, maire  
                              George Calder, conseiller siège no 2  
                              Françoise Tassé, conseillère siège no 3  
                              René Pelletier, conseiller siège no 4  
                              Richard Lessard, conseiller siège no 5  
                              France Robillard Pariseau, conseillère siège no 6

Est absent :    Denis Charlebois, conseiller siège no 1

Les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de main à main.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La séance extraordinaire est ouverte à 11h00 par le maire Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron fait fonction de secrétaire.

**2. DEMANDE DE SOUMISSION- BARRAGE AU SUD**

Considérant que le conseil municipal désire faire réaliser les plans et devis d'un nouveau barrage, en remplacement du barrage actuel situé au Sud;

Considérant que la municipalité n'a reçu aucune soumission lors de la première demande de soumission par invitation;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.06.122

DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Luce Bergeron à former un comité de sélection pour évaluer les soumissions reçues et en faire une recommandation aux membres du conseil.

DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Luce Bergeron à faire une demande de soumission par invitation auprès de trois (3) fournisseurs.

QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

**3. OCTROI DU CONTRAT- PAVILLON**

Considérant que la municipalité a reçu deux (2) soumissions conformes pour la construction du Pavillon, sur la route 364 ;

### **Octroi du contrat – Pavillon ...suite**

Considérant que le comité de sélection a reçu les documents, étudié les soumissions et a conclu que l'équipe Landco Inc. a obtenu le meilleur pointage ;

Considérant que la soumission totalise la somme de 86 800\$ taxes incluses ;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.06.123 DE retenir les services de l'équipe Landco Inc. pour la construction du Pavillon tel que précisé dans les plans et devis du projet 2011-07, pour la somme de 86 800,00\$ taxes incluses.

### **4. ACHAT - LUMIÈRES LED**

Considérant que le conseil désire finaliser l'aménagement du système de quais au Sud ;

Considérant que l'installation fera partie du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec ;

Considérant que pour la sécurité des usagers, des lumières doivent être installées a sur le système de quais ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.06.124 D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à faire l'achat de deux (2) lumières Leds auprès de Poralu Marine Inc., de couleur ambre et de type continu au montant de 430\$ l'unité, taxes en sus.

### **5. AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE PÉDESTRE- QUAI SUD**

Considérant que l'aménagement du système de quai au Sud nécessite l'aménagement d'une voie de circulation pédestre entre le stationnement et le quai d'embarquement ;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.06.125 DE retenir les services de Bernard Bissonnette, entrepreneur général pour faire l'achat et la pose de pavé servant de voie de circulation pédestre, au montant de 3 328,00\$ taxes en sus.

### **6. CLOTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Sur une proposition du conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers ;

CM 2011.06.126 De lever la séance extraordinaire, il était 11h10.

---

Luc Lamond  
Maire

---

Luce Bergeron  
D.G. et secrétaire-trésorière